



## URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par le Parc Pairi Daiza SA, propriétaire du bien sis, Les Wespellières à Brugelette (C.C.) visant la construction d'un complexe « cabine de tête » assurant la jonction entre le réseau électrique privé du parc et public. Le projet se compose de deux bâtiments utilitaires non ouverts au public et des zones de manœuvres/dégagements utiles à son fonctionnement ainsi que des mesures de sécurité (clôtures) nécessaires.

**La demande est soumise à annonce de projet**

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- La zone 40.2 – Zone paysagère de champs et prairies.

**La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)**

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'affiche est posée ce 20 janvier 2020

**L'enquête se déroule du 27/01/2020 au 10/02/2020 inclus.**

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be), dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a tous les matins ou sur rendez-vous.

**Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 27/01/2020 au 10/02/2020 au Collège communal :**

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be).

Brugelette, le 14 janvier 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,  
K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,  
A. DESMARLIÈRES